

Règlement d'ordre intérieur

Petit récapitulatif essentiel pour un séjour
100% plaisir...

A lire attentivement.

Les règles de base :

- ▶ **Respectez la villa comme si c'était votre propre habitation**
- ▶ Tenez compte des **consignes et remarques** transmises concernant l'utilisation de l'équipement, du mobilier...
- ▶ Respectez les règles de **savoir-vivre avec le voisinage**
- ▶ Respectez le **règlement de la copropriété**

Le non-respect de l'une ou de plusieurs des conditions du règlement intérieur entraînera la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

L'état des lieux : au départ et à l'arrivée

Oui c'est vrai l'état des lieux est une étape qui semble fastidieuse. C'est pourtant un passage indispensable pour un séjour serein. Cet état des lieux, réalisé à l'arrivée et à la sortie, constitue la seule référence en cas de litige.

Signez ce document en double. La majorité des séjours se déroule sans encombre mais il suffit d'une fois. Et vous ne voudriez pas que vos beaux souvenirs de vacances soient gâchés par l'amertume d'un malentendu...

Vous êtes responsable :

La personne réservant la location à une période déterminée est le locataire dit "responsable". Cette personne doit être âgée de 21 ans minimum et ne pas être sous tutelle.

Vous êtes responsables des comportements de tous vos hôtes et éventuels animaux de compagnie. Sensibilisez-les au respect de la villa et des consignes de sécurité.

En cas de dégâts causés par vous ou par un de vos hôtes, vous êtes civilement responsable. La remise en état sera à vos frais.

Pour des raisons de sécurité incendie, le nombre de vacanciers ne peut en aucun cas dépasser la capacité maximale de l'hébergement c'est-à-dire 6 personnes. En cas de non-respect, le propriétaire peut également mettre un terme à votre séjour sans préavis ni remboursement.

La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation immédiate du contrat, et sous réserve de poursuites judiciaires. Les locaux loués sont à usages de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit.

En cas d'accident ou de souci :

Contactez-nous le plus rapidement possible pour établir le constat et définir ensemble les démarches à entreprendre.

La responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée en cas d'utilisation non-conforme de la villa de vacances ou de l'équipement qui est mis à disposition.

La sécurité des enfants :

Vos enfants ne connaissent pas cette nouvelle maison ni ses dangers potentiels. Une bonne pratique est de faire le tour avec eux en rappelant les règles de base :

- ▶ ne pas courir aux abords de la piscine

Règlement d'ordre intérieur

- ▶ ne pas jouer avec les portes
- ▶ ne pas manger dans le divan
- ▶ ...

Ne laissez à aucun moment vos enfants sans surveillance.

La cigarette et feu :

Il est strictement interdit de **fumer** à l'intérieur de la maison. Fumer à l'extérieur est permis mais les mégots ne devront pas être jetés mais collectés dans le cendrier mis à disposition.

Il est strictement interdit d'allumer un **feu** en quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours et ce en toutes saisons.

La literie :

Pour des raisons d'hygiène évidente, il est interdit de dormir dans les lits sans les avoir protégés.

Economisez l'énergie :

La fourniture de l'eau, de l'électricité (avec une limite), de la climatisation et du chauffage est incluse dans le prix de la nuitée. Sauf pour des longs séjours.

En ce qui concerne l'électricité, une limite de 15 kW par jour est d'application. En cas de dépassement, un supplément par KW vous sera compté.

Soyez proactif dans l'utilisation de la climatisation ou du chauffage.
Évitez d'ouvrir les fenêtres quand la climatisation/chauffage fonctionne.
Pensez à l'éteindre ou le baisser en cas d'absence.
Éteignez l'éclairage en quittant une pièce.
Veuillez à réguler votre consommation d'eau.

... bref tous ses petits gestes du quotidien que vous connaissez et restent d'application aussi en vacances.

S'il y a abus avéré de ces ressources, cela vous sera facturé intégralement.

Animaux :

Nos amis les **animaux de moins de 8kg** sont acceptés sous réserve avec l'accord préalable du propriétaire, qui, en cas de troubles de la tranquillité ou sécurité, pourra refuser l'animal. Les animaux ne doivent pas rester seuls dans la villa, même en cage. A l'extérieur, ils doivent être tenus en laisse et les éventuelles déjections devront être ramassées. Pensez aux enfants qui jouent au sol ! Les animaux sont acceptés à l'intérieur de la villa mais ne doivent pas entrer en contact avec les literies ni les divans

Ne dépassez pas le nombre d'animaux admis. En cas de dépassement, un terme peut être mis à votre séjour sans préavis ni dédommagement.

Voitures, tentes, mobil-home, etc

Ne garez votre voiture qu'aux endroits prévus à cet effet. Vous ne pouvez installer de tente, de mobil-home, caravane... ou toute autre forme de logement temporaire sur la propriété de la villa de vacances.

Lors du départ :

Vous êtes tenu de restituer le logement dans un état d'ordre et de propreté.
Un forfait de 150 € vous sera demandé pour le **nettoyage**.
Même si le service de nettoyage est obligatoire, n'oubliez pas de :

- ▶ nettoyer et ranger la vaisselle
- ▶ nettoyer les appareils électroménagers

Règlement d'ordre intérieur

- ▶ remettre les meubles ayant été déplacés à l'emplacement qui était le leur à votre arrivée
- ▶ laisser les toilettes dans un état propre
- ▶ vider les poubelles. Un container se trouve en face du Mini Market à 800 mètres de la villa
- ▶ défaire les lits et plier les draps

Si le propriétaire doit engager des frais supplémentaires pour remettre la villa en état, ceux-ci vous seront facturés ou déduits de la caution.

La piscine

L'usage de la piscine est sous l'entière responsabilité du locataire.

Les enfants doivent être continuellement sous la surveillance d'un adulte lorsqu'ils sont dans la piscine. Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité défense et recours et **reconnait dégager de toute responsabilité les propriétaires en matière de sécurité liée à la surveillance de toutes les personnes participant au séjour.**

La piscine étant privée son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires, leurs amis et aux locataires logeant dans la villa.

Les bébés seront obligatoirement équipés de **couches spéciales. Ils doivent être sous la surveillance d'un adulte responsable et sachant nager (afin d'éviter tous risques d'accidents, nous vous demandons de surveiller particulièrement les jeunes enfants). Les enfants ne doivent en aucune circonstance se retrouver seuls au bord du bassin.**

Il est interdit de :

- D'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans le bassin.
- De crier et d'organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine.
- D'uriner dans l'eau.
- De jeter des objets, des cailloux, ou toute autre chose dans l'eau. (Tout matériel endommagé ou détruit sera facturé au responsable).
- De courir autour du bassin (risqué de glissades et/ou de blessures)
- Il est strictement interdit d'accéder au local technique et de toucher aux installations électriques.
- De consommer de la nourriture, de boire ou de fumer dans l'espace piscine.
- De faire baigner ses animaux